



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative
Séance du 16 février 2023

Légalement convoqué le 10 février 2023, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 février 2023 à 18 heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
23.01	Recrutement d'agents saisonniers pour 2023	15 pour
23.02	Recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité en 2023	15 pour
23.03	Budget Commune et assainissement - Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif	15 pour
23.04	Plateau sportif - Nouveau plan de financement	15 pour
23.05	Convention avec l'Office Municipal du Cinéma pour la gestion du cinéma VOX	15 pour
23.06	Base nautique - Reconduction des conventions d'occupation provisoires 2023	15 pour
23.07	Acompte sur subvention 2023 à l'OTFM et convention financière	15 pour
23.08	Suppression des commissions communales « chantiers communaux en sous-sol (assainissement, électricité, pluvial, gaz) » et « matériel, bâtiment, patrimoine communal, espaces verts, fossés, cimetière, travaux hors-sol, propreté de la ville et de la plage, responsabilité du personnel des services techniques » - Création de la commission communale « Travaux communaux »	15 pour
23.09	Suppression des commissions communales « fleurissement, embellissement, décoration de la station » et « relation avec les usagers des espaces naturels, sensibilisation et protection de l'environnement » - Création de la commission communale « environnement, fleurissement, cadre de vie »	15 pour
23.10	Suppression des commissions communales « Commerces, hébergeurs, prestataires d'activités, artisanat » et « Marché d'approvisionnement » - Création de la commission communale « Commerce et marché »,	15 pour
23.11	Modification de la commission communale « Sport et jeunesse (gestion plateau sportif, club de plage, gestion Office Municipal des Sports),	15 pour
23.12	Désordres gros œuvre base nautique - Autorisation au Maire à ester et désignation de l'avocat chargé de la défense	15 pour

La séance est levée le jeudi 16 février 2023 à 19h10.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux

- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.